



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSITANCE ÉLECTRIQUE

Comment l'obtenir ?

RETRAIT DU DOSSIER

Retirez votre dossier de demande de subvention sur le site internet de la COBAN : coban-atlantique.fr



DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois votre dossier dûment complété, veuillez retourner le formulaire à l'adresse subventionvae@coban-atlantique.fr ou par courrier : COBAN – Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord – Service « Mobilité et Transports »
46 Avenue des Colonies, 33510 Andernos-les-Bains

ÉTUDE DU DOSSIER

Votre dossier sera étudié par le service Mobilité et Transports de la COBAN dans un délai de 3 semaines



UNE RÉPONSE OFFICIELLE

A la suite de ce délai, vous recevrez un mail de la COBAN vous informant de l'accord ou du rejet de votre demande de subvention de 200€

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Si votre situation correspond aux critères d'éligibilités, la COBAN procédera au versement de la subvention sous 2 mois environ suivant la notification de l'attribution

